



## licenciement ou rupture conventionnelle?

Par **THERY**, le **26/01/2011** à **16:19**

suite à la vente de l'entreprise familiale dans laquelle je suis salariée, mes employeurs (mes parents) me proposent soit un licenciement, soit une rupture conventionnelle avec transaction.. quelle est la solution la plus intéressante financièrement, sachant que j'ai + de 20 ans d'ancienneté..puisque'il y aura "transaction", que puis-je espérer avoir comme "dédommagement" en plus de mes indemnités légales de licenciement?

Par **P.M.**, le **26/01/2011** à **18:02**

Bonjour,

Normalement, lorsqu'il y a vente de l'entreprise le contrat de travail subsiste et est transféré, il faudrait savoir pourquoi ce n'est pas le cas...

Une [rupture conventionnelle](#) doit en elle-même prévoir une négociation où l'indemnité peut-être plus importante que celle minimale, en revanche le licenciement qui devrait être économique et peut-être suivi d'une transaction devrait vous permettre de bénéficier de la [CRP](#) ce qui n'est pas négligeable...